

DECRET N° 2009-386 DU 22 JUILLET 2009

Modifiant et complétant le décret n° 2009-355 du 10 juillet 2009 portant création d'une commission d'enquête chargée des investigations complémentaires au sujet des commandes publiques passées dans le cadre de la réhabilitation du Centre International des Conférences et du Palais des Congrès de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006.
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.
- Vu** le décret n° 2009-355 du 10 juillet 2009 portant création d'une commission d'enquête chargée des investigations complémentaires au sujet des commandes publiques passées dans le cadre de la réhabilitation du Centre International des Conférences et du Palais des Congrès de Cotonou ;
- Vu** la lettre en date du 16 juillet 2009 du Président de ladite Commission ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 20 juillet 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : L'article 5 du décret n° 2009-355 du 10 juillet 2009 susvisé est modifié comme suit :

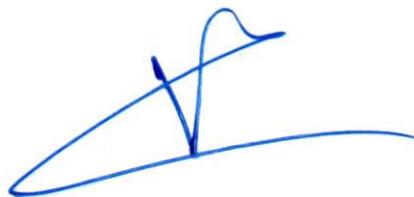
Article 5 nouveau : La commission dispose d'un délai de trente (30) jours pour déposer son rapport au Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Article 2 : La Commission peut faire appel à toutes personnes ressources susceptibles de l'aider à accomplir efficacement sa mission.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation
des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Victor Prudent TOPANOU

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HCJ 2 HAAC 2 HCJ 2- Ministres d'Etat 4- MEF 4- AUTRES MINISTERES- 27- IGE 1- JO 1.

